

(Container)



Appât pour mouches à fruits GF-120

GROUPE	5	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Attire et supprime les mouches des cerises, y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises et la trypète noire des cerises dans les cultures de cerises, la mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets, la mouche de la pomme dans les cultures de pommes et la mouche des brous du noyer dans les noyers.

INSECTICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : spinosad0,02 %
Solution

Avertissement : contient l'allergène huile de soja

N° D'HOMOLOGATION 28336 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L, 3,78 L

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des chaussettes et des gants de protection contre les produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides, au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Entreposer ce produit à l'écart des aliments pour humains ou pour animaux afin d'empêcher la contamination.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Appât pour mouches à fruits GF-120

GROUPE	5	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Attire et supprime les mouches des cerises, y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, et la trypète noire des cerises dans les cultures de cerises, la mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets, la mouche de la pomme dans les cultures de pommes et la mouche des brous du noyer dans les noyers.

INSECTICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : spinosad0,02 %
Solution

Avertissement : contient l'allergène huile de soja

N° D'HOMOLOGATION 28336 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L, 3,78 L

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des chaussettes et des gants de protection contre les produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides, au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Entreposer ce produit à l'écart des aliments pour humains ou pour animaux afin d'empêcher la contamination.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'appât pour mouches à fruits GF-120 attire et supprime les mouches des cerises (y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, et la trypète noire des cerises) dans les cultures de cerises et la mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets. Ce produit peut être utilisé par application terrestre en commercial agricole ou par application terrestre sur les plantes individuelles.

PRECAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Mode d'application

Des techniques d'application appropriées favorisent une couverture adéquate et un dosage précis permettant d'obtenir une suppression optimale des insectes ravageurs. Une grosseur de gouttelettes de 4 000 à 6 000 µ (4-6 mm) est recommandée pour optimiser la durée d'attraction de l'appât. Les mouches à fruits peuvent détecter l'appât d'une distance de plusieurs mètres. Éviter les conditions de température pouvant causer un ruissellement vers des zones non visées. Effectuer une pulvérisation directe ou en bandes à plusieurs endroits sur les plantes à fruits, en dirigeant le jet sur les feuilles à l'intérieur du couvert de feuilles pour réduire l'exposition directe au soleil et à la pluie. Ce produit résiste au lessivage, mais perdra de son efficacité s'il est exposé à la pluie et à une aspersion en hauteur. Prévoir un calendrier d'irrigation et prendre en compte le potentiel de pluie au moment de planifier les applications. Commencer les applications dès que les pièges de surveillance indiquent la présence de mouches ou 2 à 3 semaines avant que les fruits ne commencent à mûrir. Répéter les applications à tous les 7 jours, en diminuant les intervalles d'application au cours des périodes de pluie et à mesure que les fruits mûrissent.

Insectes nuisibles et taux d'application :

Insectes nuisibles supprimés	Quantité d'appât pour mouches à fruits GF-120 ¹		Nombre maximum d'applications par saison
	Application par bandes ² (L/ha)	Application directe sur d'arbres individuelles (mL/d'arbre)	
Mouches des cerises (y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, et la trypète noire des cerises) dans les cultures de cerises.	1,0 – 1,5	30 - 90	Cerises: 10
Mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets	1,0 – 1,5		bleuets: 5

¹Choisir le taux selon la quantité d'insectes et la dimension des plantes et des arbres.

²Appliquer sur un côté de chacune des bandes.

Instructions pour le mélange

L'appât pour mouches à fruits GF-120 est un appât concentré qui doit être dilué avec de l'eau pour donner soit une solution concentrée (1:1.5 appât pour mouches à fruits GF-120:eau), soit une solution diluée (1:5 appât pour mouches à fruits GF-120:eau). Si l'équipement le permet, opter pour la solution concentrée car elle maximise la longévité de l'appât et améliore la résistance au délavage par la pluie. Si c'est nécessaire, enlever les tamis et les filtres de l'équipement pour éviter les blocages. Commencer par ajouter de l'eau (la moitié du volume à mélanger) dans le réservoir de pulvérisation ou de prémélange et démarrer l'agitation. Puis ajouter la quantité complète d'appât pour mouches à fruits GF-120, puis une quantité égale d'eau. Si l'on utilise un contenant entier d'appât pour mouches à fruits GF-120, le rincer trois fois en le remplissant au tiers d'eau, en agitant vigoureusement et en ajoutant les rinçures au réservoir de pulvérisation. Répéter deux autres fois pour que le contenant soit ainsi rincé trois fois, puis poursuivre le remplissage du réservoir de pulvérisation jusqu'à obtention de la dilution appropriée. Une agitation constante de la solution de pulvérisation est recommandée pour assurer l'uniformité du mélange de pulvérisation. Laisser le système d'agitation fonctionner durant au moins 5 minutes avant d'effectuer l'application. Une fois qu'il est dilué, il faut utiliser l'appât pour mouches à fruits GF-120 dans les 24 heures. Lorsqu'il est concentré, l'appât pour mouches à fruits GF-120 ne se dépose pas et ne nécessite pas d'agitation avant d'être mélangé.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDICÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Corteva Agriscience Canada Company ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Corteva Agriscience Canada Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Appât pour mouches à fruits GF-120 pour la répression de la mouche de la pomme dans les cultures de pommes

Pour réprimer la mouche de la pomme, appliquer l'appât pour mouches à fruits GF-120 à raison de 1,5 litre dans 6 litres d'eau par hectare. Commencer les applications dès que les pièges de surveillance indiquent la présence de mouches dans le verger et poursuivre l'application jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de mouches en vol. Le vol de la mouche de la pomme commence habituellement au début juillet et continue jusqu'en septembre. Répéter les applications à tous les 7 jours, ou plus tôt si la pluie a lessivé le dépôt. Ne pas effectuer plus de 10 applications par saison.

Appliquer la solution sur les deux côtés de chaque allée si le couvert de feuilles est dense pour assurer une bonne distribution du produit. Si les arbres sont hauts, s'assurer qu'il y a une distribution de gouttelettes dans tout le couvert.

Des techniques d'application appropriées favorisent une couverture adéquate et un dosage précis permettant d'obtenir une suppression optimale de la mouche de la pomme. Une grosseur de gouttelettes de 4 000 à 6 000 μ (4-6 mm) est recommandée pour optimiser la durée d'attraction de l'appât. Les mouches de la pomme peuvent détecter l'appât d'une distance de plusieurs mètres. Éviter les conditions de température pouvant causer la dérive vers des zones non visées. Effectuer la pulvérisation en dirigeant le jet sur le dessous des feuilles et à l'intérieur du couvert de feuilles pour réduire l'exposition directe au soleil et à la pluie. Ce produit résiste au lessivage, mais perdra de son efficacité s'il est exposé à la pluie et à une aspersion en hauteur.

Appât pour mouches à fruits GF-120 pour la suppression de la mouche des brous du noyer dans les noyers

Diluer l'appât pour mouches à fruits GF-120 dans l'eau et appliquer sous forme de grosses gouttelettes sur les arbres. Se référer à l'étiquette principale pour des directives détaillées sur la préparation de la bouillie et sur son application en grosses gouttelettes (4-6 millimètres) car cet aspect est essentiel pour supprimer cet insecte nuisible.

Mélanger une part d'appât pour mouches à fruits GF-120 à 4 parts d'eau tel que décrit sur l'étiquette principale. Pour les vergers, appliquer 7,5 litres de la bouillie par hectare sur le couvert des arbres. Dans le cas d'arbres individuels, appliquer 200-300 mL de cette bouillie sur tout le couvert de l'arbre. Commencer les applications lorsque la première mouche des brous du noyer est capturée avec des pièges de surveillance collants jaunes. Répéter sur une base hebdomadaire tant que les mouches sont présentes. Répéter les applications si la pluie essuie les gouttelettes des feuilles. Effectuer jusqu'à 10 applications par saison. Il n'y a pas de traitement au cours du délai d'attente.

Dans des conditions de pression extrême, ce produit ne peut fournir qu'une répression de la mouche des brous du noyer. Plus d'une saison d'utilisation pourrait être nécessaire pour réduire la population à un niveau où la suppression peut être réalisée.

L'application de ce produit aurait causé des dommages aux feuilles des noyers dans certains cas. Si cela représente une préoccupation, appliquer le produit sur une petite partie des feuilles pour tester une possible phytotoxicité avant d'effectuer des applications à pleine échelle.

Se référer à l'étiquette principale pour des instructions sur le mélange et d'autres renseignements. Lire l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'utiliser ce produit.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, appât pour mouches à fruits GF-120, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'appât pour mouches à fruits GF-120 et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'appât pour mouches à fruits GF-120 ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

010421

Code de l'étiquette: CN-28336-008-F

Remplace: CN-28336-007-F